

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

LES INSCRIPTIONS SE DEROULERONT AU COLLEGE SELON LE PLANNING SUIVANT :

DATES	HEURES	CLASSES
Lundi 28 août 2023 Mardi 29 août 2023 Mercredi 30 août 2023	08H00 à 12H00	Inscriptions (dérogatoires), dépôts des pièces et paiement de la cantines tous les niveaux (6^{ème} à la 3^{ème} et classes d'Ulis)

Seul un responsable légal (ou tuteur) est autorisé à inscrire un élève

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE

Pièces à fournir pour les inscriptions 6^{ème}, dérogations et classes d'Ulis :

- La notification du Rectorat
- L'exéat (certificat de radiation) pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
- Dossier scolaire ou les bulletins des classes précédentes pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
- Le livret de compétences pour les 6^{èmes}
- Une copie du justificatif d'adresse de moins de 3 mois (EDF ou EAU ou France Télécom)
- Une copie du livret de famille (parents/élève)
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport de l'élève
- Une copie des pages de vaccination du carnet de santé (vaccination à jour)
- L'attestation d'assurance pour l'année 2023-2024
- Si décision de justice, une copie du jugement de justice

Pièces à fournir pour les passages en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et classes d'Ulis

- L'attestation d'assurance pour l'année 2023-2024
- Si changement d'adresse, une copie du justificatif d'adresse de moins de 3 mois (EDF ou EAU ou France Télécom)
- Si changement de nom, une copie du livret de famille
- Si décision de justice, une copie du jugement de justice

Prévoir :

25,20€ pour le paiement de la demi-pension. Elle débutera le jeudi 07 septembre 2023.

Important :

- Les photos seront réalisées gratuitement par le collège.

Associations culturelles et sportives :

Vous pouvez inscrire votre enfant dans les activités culturelles et sportives moyennant une participation :

- 5€ pour le foyer
- 25€ pour l'association sportive

Sinon, vous pouvez faire un don pour la réussite de ces activités.